

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
 VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
 VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
 VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
 VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
 VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Jean-Marie GUILLOUET	Président : Matthieu LETT	Présidents : Pierre NOUVEL Valérie DUPONT
Membres :	Membres :	Membres :
Olivia PUEL	Alain BONNET	Matthieu LETT
Anthony DENAIRE	Ariana ESPOSITO	Alain BONNET
Valérie DUPONT	Jean-Marie GUILLOUET	Anthony DENAIRE
Pierre NOUVEL	Isabelle MARINONE	Ariana ESPOSITO
Laurent POPOVITCH	Laurent POPOVITCH	Stefan WIRTH
Olivier BONFAIT	Stefan WIRTH	Isabelle MARINONE
Julien COSNUAU	Olivier BONFAIT	Olivia PUEL
		Julien COSNUAU

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines


 Philippe SALVADORI